

a Eno, Chipoles,

N°314

2€30

BILLETS D'AFRIQUE

FÉVRIER 2022

Directed
Ayala with
uralist
Gonzalez
utions by Eno
Bob Olivo,
Paredes, Sleepy
Sultan, Hector
Puebla, Oscar
Pelon, Kamal,



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAIFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

S'ÉLEVER CONTRE LE NÉO-COLONIALISME FRANÇAIS

SAHEL / BURKINA-FASO / SECRET-DÉFENSE

Alliances coupables

Mediapart (09/01) revient sur les relations de la France avec le Burundi. Depuis la contestation du troisième mandat de l'ancien président Pierre Nkurunziza (décédé depuis) en 2015, le pays connaît une répression féroce, orchestrée par le parti au pouvoir (CNDD-FDD) et sa milice, les Imbonerakure. Celle-ci vise tous les opposants à la dictature et a aussi réactivé le racisme anti-tutsi, au point de faire craindre une dérive génocidaire. Malgré ce climat délétère, la France n'a cessé de jouer l'apaisement avec le régime de Bujumbura, militant notamment pour la levée des sanctions européennes. Sous couvert de former les troupes burundaises au maintien de la paix, la coopération militaire tricolore a repris depuis 2018. À son échelle, le Burundi est en effet un fournisseur important de casques bleus, au point qu'il s'agit désormais de sa première source de devises (Rfi, 26/10/2021). Une alliance coupable qui pose à nouveau la question de l'absence de contrôle parlementaire : « C'est une politique qui est décidée en comité restreint par un petit groupe de mecs », confie à Mediapart un fonctionnaire du Quai d'Orsay. Guillaume Gontard (Europe Écologie-Les Verts), vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées au Sénat déplore des « décisions autour desquelles règne l'opacité la plus complète ». Une confirmation qu'en dépit du rapport Duclert aucune leçon politique n'a véritablement été tirée de la complicité française dans le génocide des Tutsi en 1994...

Défilés tricolores au Gabon

Alors que le pré carré s'effrite, la diplomatie française tente de resserrer les liens avec les dirigeants jugés hier peu fréquentables. C'est le cas



Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - **Directrice de la publication** Pauline Tétillon - **Comité de rédaction** R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, Y. Thomas, R. Dorclant, M. Bazin, P. Tétillon, T. Noirot, E. Cailleau, M. Lopes - **Ont contribué à ce numéro** B. Jaffré, John Beurk, L. Dawidowicz - **Image de couverture** : Gary Stevens, Revolutionary Portraits : Frantz Fanon (CC BY 2.0) - **Édité par** Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - **Tél.** (+33)9.53.14.49.74 - **Web** <http://survie.org> et <https://twitter.com/Survie> - **Commission paritaire** n°0226G87632 - **Dépôt légal** janvier 2022 - ISSN 2115- 6336 - **Imprimé par** Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Martin

d'Ali Bongo au Gabon : « Libreville n'avait pas connu un tel défilé de diplomates et parlementaires français depuis au moins une décennie », relate Africa Intelligence (19/01). « Le mois dernier, ce ne sont pas moins de trois délégations tricolores qui se sont succédé dans la capitale gabonaise. » Explication : « Paris soigne ses relations avec les États d'Afrique francophone élus au Conseil de sécurité », ce qui est le cas du Gabon pour les deux ans à venir. Une attention d'autant plus soutenue que la concurrence s'intensifie : « Dans cette lente orchestration d'un rapprochement franco-gabonais, l'entrée, mi-2021, du Gabon au Commonwealth est venue sonner comme une sévère discordance pour Paris, et ce bien que le processus d'adhésion ait été enclenché par Libreville depuis plusieurs années. Signe de l'inquiétude de Paris, le sujet a même été évoqué par le chef de la diplomatie française, Jean-Yves Le Drian, avec son homologue gabonais lors d'un tête-à-tête en juin 2021. En plein bras de fer avec Moscou, Paris s'est également inquiété cet été de plusieurs va-et-vient d'une poignée d'officiels gabonais entre Libreville et Moscou. » Rappelons aussi que les intérêts économiques français restent substantiels au Gabon dans la construction, les services ou le pétrole. Si TotalEnergie s'en retire progressivement, c'est pour céder la place à Perenco, une entreprise pétrolière française.

Journalisme subventionné

Au détour d'un article de Mediapart (05/01) sur les liens entre les GAFAM et la presse française, on apprend que la Fondation Bill et Melinda Gates verse de coquettes sommes « au Monde, ou précisément à son supplément, *Le Monde Afrique*, dont le fonctionnement dépend intégralement de ces versements. On en trouve le décompte précis sur le site de la fondation : 299 109 dollars en 2014 ; 438 083 dollars en 2015 ; 516 601 dollars en 2016 ; 633 929 dollars en 2017 ; 2 126 790 dollars en 2019 pour trois ans. Soit un total de 4 014 512 dollars pour la période correspondante. » Un généreux mécénat pour soutenir la liberté d'expression ? « Il faut bien mesurer que ce type de partenariat n'est jamais neutre », commente le journaliste : « Dans le cas présent, la Fondation Gates a fait savoir au Monde qu'elle entendait

subventionner "un journalisme de solution", donnant de l'Afrique une image positive. En interne, ces financements, qui n'étaient donc pas désintéressés et qui incitaient à une forme de journalisme policé, ont souvent fait débat dans la rédaction. » On comprend mieux que le site puisse alterner les enquêtes les plus sérieuses et les articles aux allures de publi-reportages...

Visites de courtoisie

Après trois ans d'enquête, trois entreprises françaises opérant à Madagascar (ADP International - filiale d'Aéroports de Paris - Colas et Bouygues Bâtiment International) viennent d'être sanctionnées par l'International Finance Corporation (IFC), dépendant de la Banque mondiale. « Les sanctions diffèrent selon le degré d'implication », rapporte Rfi.fr (06/01) : « Colas et sa filiale sont frappés par la sanction la plus lourde. L'entreprise de BTP est exclue pour deux ans de tout projet ou opération financée par les institutions du groupe la Banque Mondiale. ADP est suspendue pour un an, et douze mois de sursis pour Bouygues Bâtiment. » En cause, les moyens mis en œuvre pour ne pas laisser s'échapper les marchés de rénovation, d'agrandissement et de gestion des aéroports d'Antananarivo et de Nosy-Be, avec une concession de 28 ans à la clé. « Au départ, il n'y a pas d'appel d'offres mais l'espoir d'un marché de gré à gré chez Colas et ADP », relate JeuneAfrique.com (05/01). « En effet, entre la seconde moitié de 2014 et janvier 2015, les deux groupes mènent un intense lobbying auprès du gouvernement malgache afin d'obtenir la concession des deux principaux aéroports de la Grande Île. Un protocole d'accord est d'ailleurs signé en août 2014 entre les parties. » Mais le pouvoir malgache se ravise et « décide finalement de lancer un appel d'offres international pour les concessions, au grand dam du consortium français. Comme pour toute procédure de ce type, la règle est claire : aucun contact – en dehors des circuits de communication strictement prévus par l'appel d'offres – ne peut avoir lieu entre les prétendants et le donneur d'ordre. » C'est précisément ce qui est reproché aux groupes français par le rapport d'enquête qui pointe des « collusions et pratiques frauduleuses, en participant à des rencontres malvenues avec des officiels malgaches entre le 4 février et le 4 mai 2015 ».

Coup de tonnerre en Françafrique ! Après plusieurs semaines de tensions croissantes et d'escalade verbale, les autorités maliennes ont exigé début février le départ de l'ambassadeur de France (cf. pages 4 et 5). Alors que nous bouclons ce numéro, on apprend que le Premier ministre, Jean Castex, annonce l'organisation prochaine d'un débat à l'Assemblée nationale et au Sénat sur la présence militaire française au Mali et l'opération Barkhane.

Peut-on enfin espérer que le bilan calamiteux de presque dix ans de « guerre contre le terrorisme » au Sahel soit enfin établi ? Rien n'est moins sûr. La crise diplomatique a pour l'instant surtout déclenché une surenchère de hargne nationaliste de la part des candidat·e·s de droite et d'extrême droite à l'élection présidentielle française, exigeant que soit lavée « l'humiliation » subie par notre pays. Pour l'anecdote, Valérie Pécresse et Marine Le Pen ont même exigé le renvoi immédiat de l'ambassadeur du Mali, dont le poste est pourtant vacant depuis deux ans. Le dernier ambassadeur en date avait été rappelé en février 2020 après avoir osé mettre en cause les « débordements » de certains militaires français lors d'une audition au Sénat. Les parlementaires français·e·s pourraient aussi se souvenir qu'en violation de la Constitution amendée en 2008, la prolongation de l'opération Barkhane au-delà de quatre mois n'a jamais fait l'objet d'un vote au parlement et n'a donné lieu qu'à un seul rapport parlementaire. Plus largement, il serait temps que la politique africaine de la France soit réellement mise en débat et devienne un véritable thème de la campagne pour l'élection présidentielle.

Le cas du Mali est exemplaire. Officiellement, ce sont « la confiscation inacceptable » du pouvoir par la junte

militaire et le risque de voir la société militaire privée russe Wagner commettre des exactions au Mali qui motivent l'intransigeance des autorités françaises. Ces dernières sont pourtant toujours restées très discrètes sur les centaines de victimes civiles provoquées par les armées africaines alliées de Barkhane au Mali, au Niger et au Burkina dans le cadre de la « lutte contre le terrorisme ». Ces mêmes autorités trouvent également parfaitement légitimes des régimes militaires au Tchad ou en Égypte, qui ne survivent pourtant que par la répression la plus féroce et bénéficient d'infiniment moins de soutien populaire que les autorités maliennes, bien aidées en cela par l'arrogance de la diplomatie française. En réalité, il y a crime de lèse-majesté : la junte malienne a osé contester l'ingérence française et, après la Centrafrique, a ouvert à l'influence russe les portes de ce que la France considère toujours comme son « pré carré ».

« Cette crise avec le Mali sera peut-être l'occasion pour l'exécutif français de prendre conscience que sa manière de faire et d'être en Afrique n'est plus possible », espère la chercheuse à l'Iris Caroline Roussy dans le journal *La Croix* (01/02) : « Sa condescendance, son incohérence, sa verticalité, l'infantilisation dans laquelle elle maintient ses interlocuteurs africains ne sont plus admis par les nouvelles générations africaines. La France n'est pas chez elle en Afrique. » On croit assez peu à une prise de conscience d'Emmanuel Macron, Jean-Yves Le Drian ou Florence Parly en la matière, mais peut-être que les citoyen·ne·s français·e·s pourraient enfin commencer à leur demander des comptes à ce sujet...

Raphaël Granvaud

LEÇON MALIENNE

Sommaire

- | | | | |
|---|---|----|--|
| 2 | LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE | 8 | BURKINA-FASO Procès Sankara, enjeux et perspectives |
| 3 | ÉDITO | 10 | BANDE-DESSINÉE Un problème blanc |
| 4 | SAHEL La stratégie de la France bat de l'aile | 11 | SECRET-DÉFENSE « Un Etat d'exception qui devient le droit commun » |
| 6 | FRANTZ FANON Le verbe et l'action | | |

LA « STRATÉGIE SAHEL » DE LA FRANCE BAT DE L'AILE

Alors que les tensions entre la France et le Mali, mis sous sanction par la CEDEAO, ne cessent de se durcir, un nouveau coup d'État est survenu au Burkina Faso. Ces événements signent l'échec de la stratégie française au Sahel et menacent les dispositifs impulsés par la France pour l'épauler dans sa « guerre contre le terrorisme ».

Au Mali, la junte militaire a annoncé le report des élections initialement prévues pour février et sa volonté de proroger la période de transition de cinq années supplémentaires, reprenant à son compte les recommandations des « Assises nationales de la refondation » boycottées par une partie de la classe politique. Ce chronogramme a été perçu comme une véritable provocation par les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui ont, le 9 janvier dernier, décidé de lourdes sanctions contre le Mali : fermeture des frontières, suspension des aides et des transactions commerciales (à l'exception des biens de première nécessité) et gel des avoirs de l'État malien dans les banques centrales et commerciales de la CEDEAO. Ce dernier volet relève en réalité de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA), dont la Banque centrale émet le Franc CFA ouest-africain¹. Comme en Côte d'Ivoire pendant la crise post-électorale de 2011, après le refus du président Gbagbo de céder à l'ultimatum de Nicolas Sarkozy lui enjoignant de céder la place à Alassane Ouattara, ces mesures ont pour objectif de provoquer, par une asphyxie économique et financière, un mécontentement populaire qui contraindrait la junte à lâcher du lest, voire à quitter le pouvoir. Comme l'a expliqué le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian : « C'est maintenant à la junte de prendre ses responsabilités. Sinon elle prend le risque de voir ce pays être asphyxié » (France 24, 13/01).

Le gouvernement malien a immédiatement dénoncé une ingérence française déguisée, regrettant que « des organisations sous-régionales se fassent instrumentaliser par des puissances extra-régionales aux desseins inavoués » (Mediapart, 15/01). Cette conviction, très largement partagée par la population malienne et celles des pays voisins, est-elle fondée ? On ne saurait réduire la CEDEAO à une courroie de transmission

de la France, quand bien même Paris entretient des liens très étroits avec certains de ses chefs d'États. La CEDEAO comprend des États anglophones (Nigéria, Ghana, Liberia, Sierra Leone, Gambie) moins susceptibles de se plier aux injonctions de la diplomatie française (mais pas insensibles aux pressions des Américains qui, dans le cas présent, soutiennent la ligne française). Enfin les chefs d'États ouest-africains ont leurs motivations propres pour sanctionner les putschistes maliens, à commencer par la crainte d'un coup d'État militaire dans leur propre pays. Mais les sanctions prises par la CEDEAO s'inscrivent également dans une séquence de tensions croissantes entre la France et le Mali qui semble particulièrement limpide.

La France à la manœuvre ?

Au lendemain du premier coup d'État d'août 2020, les autorités françaises n'étaient pas mécontentes d'être débarrassées du président Ibrahim Boubakar Keita. Le président français félicitait même la bonne volonté du nouveau pouvoir à l'occasion d'un sommet des pays du G5. Les choses ont commencé à se gâter lorsque les Maliens ont réaffirmé leur intention de dialoguer avec les groupes djihadistes, une « ligne rouge » à ne pas franchir maintes fois rappelée par Macron, puis quand la junte a débarqué le président de transition Bah Ndaw, que Macron considérait comme le garant de cette stratégie. Depuis, au moins deux autres « lignes rouges » ont été franchies : l'arrivée des Russes dans le pays (sans que l'on sache exactement ce qui relève de la coopération militaire officielle ou des mercenaires de la société militaire privée Wagner, de toute façon très proche du Kremlin), en dépit d'une campagne diplomatique très agressive de la France et de ses alliés pour s'y opposer ; et une demande malienne de révision des ac-

cords militaires liant la France et le Mali (les points litigieux faisant pour l'instant l'objet de déclarations contradictoires de la part des officiels français et maliens). Le tout assorti de quelques camouflets diplomatiques bien sentis à destination des autorités françaises. Enfin, dès l'adoption des sanctions par la CEDEAO, sans précédent depuis le bras de fer qui a conduit à la chute de Gbagbo en 2011, la diplomatie française s'est activée pour que ces dernières soient soutenues et reprises par l'Union européenne, ainsi que par l'ONU, où elle s'est heurtée à l'opposition de la Chine et de la Russie.

Des sanctions injustes et contre-productives

Il ne fait donc guère de doute que les mesures adoptées ont, au minimum, fait l'objet d'une concertation très active entre les chefs d'États africains et la France. On sait par ailleurs que le Quai d'Orsay ne se gêne habituellement pas pour faire passer des messages en amont des sommets africains². Si l'adoption de ces sanctions « peut apparaître comme une victoire diplomatique » pour la France (LeMonde.fr, 10/01), il n'est pas certain que ceux qui ont poussé à leur adoption en aient bien mesuré les conséquences politiques. Loin de fragiliser la junte au pouvoir au Mali, elles lui ont pour l'instant permis de bénéficier d'un important regain de soutien dans le pays et au-delà. Le 14 janvier, les autorités maliennes ont en effet réussi à faire la démonstration d'une très forte mobilisation populaire pour dénoncer à la fois l'ingérence française, le caractère injuste des sanctions qui frappent la population dans son ensemble, et souligner le discrédit de la CEDEAO, dont les exigences en matière de démocratie sont à géométrie très variable. Des mouvements de solidarité émanant des pays voisins se sont également manifestés.

1. "Mali : un embargo financier illégal avec une empreinte néocoloniale", Fanny Pigeaud, blog Mediapart, 17/01/22

2. "Paris : la note dans laquelle Paris a lâché Ibrahim Boubacar Keita", *Jeune Afrique*, 26/08/2020

Le coup d'État militaire qui s'est produit quelques jours plus tard au Burkina Faso a par ailleurs démontré que l'effet dissuasif était nul.

Un échec de la stratégie française

Cette succession d'événements souligne l'échec de la stratégie française au Sahel sur plusieurs plans. Au Burkina et en partie aussi au Mali, les coups d'États militaires sont intervenus en réaction à la dégradation de la situation sécuritaire. Cette détérioration relève évidemment de la responsabilité des dirigeants qui ont été déposés, dont les régimes discrédités étaient marqués par des scandales de corruption touchant y compris les fonds censés servir à la lutte contre le djihadisme. Mais elle signe aussi l'inefficacité d'une stratégie imposée de l'extérieur : la « neutralisation » de centaines de djihadistes par des bombardements aériens n'a nullement empêché les groupes visés de continuer à recruter et d'étendre leur emprise. La focalisation sur une réponse exclusivement sécuritaire a au contraire dispensé les États africains de traiter les véritables causes du phénomène djihadiste. Si les intentions des militaires burkinabè à l'égard de la présence française ne sont pour l'instant pas connues, le bras de fer engagé avec les dirigeants maliens et la montée de l'hostilité à l'égard de la présence française dans la population rendent plus incertain le maintien de la force Barkhane et de ses partenaires au Mali. Et ce d'autant plus que les autorités françaises se montrent incapables de tirer un bilan critique de leur action et d'analyser les causes du discrédit de Barkhane, mis uniquement sur le compte d'une « guerre informationnelle » orchestrée par la Russie.

Un échafaudage qui menace de s'effondrer

Par ailleurs, tout l'échafaudage impulsé par la France pour accompagner et en partie suppléer la force Barkhane menace de s'effondrer. La belle architecture institutionnelle et militaire du G5 Sahel, portée à bout de bras par la France, se trouve de fait remise en cause : 3 des 5 pays qui le composent viennent de connaître des coups d'État (la France considérant que la succession dynastique au Tchad en violation de la Constitution n'en est pas vraiment un) et les sanctions qui frappent le Mali (et demain le Burkina ?) rendent caduques ses principes de fonctionnement. Pour l'anecdote, la pré-



Logo officiel du G5 Sahel, avec de gauche à droite la Mauritanie, le Mali, le Burkina-Faso, le Niger et le Tchad. Six ans après sa création en 2015, sa devise semble particulièrement loin de la réalité.

sidence du G5 a, sous la plume du fils Déby, condamné « énergiquement » la « tentative d'interruption de l'ordre constitutionnel » au Burkina « de nature à mettre en péril les acquis démocratiques dans ce pays membre ». De quoi faire rire jaune les démocrates tchadiens qui continuent d'essayer les tirs de l'armée lorsqu'ils contestent la prise de pouvoir de Mahamat Déby.

Par ailleurs, on voit mal comment la mission européenne de formation des forces maliennes EUTM, qui avait déjà suspendu temporairement ses activités après le premier coup d'État, pourrait continuer à fonctionner si l'Union européenne intensifie à son tour les sanctions contre le Mali. Des interrogations s'élèvent également sur certaines participations à la force de l'ONU, la Minusma. Enfin, la force Takuba, regroupement de forces spéciales européennes, sur laquelle comptait également la France pour réduire son empreinte militaire, paraît aussi compromise. Le Mali a exigé le retrait immédiat du contingent danois, au motif que ce dernier aurait débarqué sans accord explicite, entraînant la défection de la Norvège et la fureur des autorités françaises.

Escalade verbale

Le ton entre la France et le Mali est encore monté d'un cran lorsque la ministre des Armées, Florence Parly, a accusé la junte malienne de « multiplier[r] les

provocations » (AFP, 25/01), suscitant une nouvelle réplique cinglante des autorités maliennes, lui enjoignant de se taire. La ministre des Armées a réaffirmé devant les parlementaires que la France n'entendait pas « abandonner la lutte contre le terrorisme » mais qu'il fallait s'« adapter à ce nouveau contexte et tenir compte de cette situation » sur fond de « confrontation masquée » avec la Russie. « Vu la rupture du cadre politique et du cadre militaire, nous ne pouvons pas rester en l'état », a confirmé Le Drian (RTL, 28/01) qui ne s'est pas privé de jeter de l'huile sur le feu. Le 27 janvier, il a fustigé les « mesures irresponsables » d'une « junte illégitime » (AFP). Le 31, les autorités maliennes annonçaient l'expulsion de l'ambassadeur de France au Mali en réaction à ces « propos hostiles et outrageux ». La suite logique serait le retrait des militaires français du Mali. Selon le journaliste Jean-Marc Tanguy (Blog Le Mamouth, 03/02), l'Élysée aurait déjà organisé « au moins deux briefings off très sélectifs, visant à tester son narratif sur la fin de Barkhane » auprès de quelques journalistes triés sur le volet. L'urgence pour l'exécutif français semble surtout d'éviter de donner l'impression d'une débâcle alors que va commencer la campagne électorale pour la présidentielle.

Raphaël Granvaud

FRANTZ FANON : LE VERBE ET L'ACTION

La brièveté de la vie de Fanon et la puissance de son œuvre en font une figure héroïque dans la tradition de la pensée stoïcienne. Chacun de ses actes, chacune de ses paroles est le produit de la réflexion organisatrice, donnant cohérence au hasard par la force de la volonté. C'est le miracle du verbe qui impose une vision nouvelle, informulée parce qu'impensable dans les schémas existants.

Il avait la conscience et la modestie de cette situation d'inventeur : « Ce n'est pas moi qui me crée un sens, mais c'est le sens qui était là, m'attendant. Ce n'est pas avec ma misère de mauvais nègre, mes dents de mauvais nègre, ma faim de mauvais nègre, que je modèle un flambeau pour y foutre le feu afin d'incendier le monde ; mais c'est le flambeau qui était là, attendant cette chance historique. »¹

Origine : Martinique

Il y a d'abord une enfance martiniquaise, l'aspiration à la dignité de descendants d'esclaves devenus citoyens de seconde zone d'une lointaine patrie. Il se trouve qu'en 1942 le gouverneur de la Martinique, pétainiste, gobinien, constitue un repoussoir qui incite le jeune Frantz, alors au lycée, à s'évader vers la Caraïbe anglophone pour rejoindre la France libre. Un vieux maître cynique a beau mettre en garde le jeune idéaliste : « Ce qui se passe en Europe ce n'est pas notre problème... Quand les blancs se tuent entre eux, c'est une bénédiction pour les nègres. - Ce professeur est un salaud, dit Fanon. Chaque fois que la liberté est en question, nous sommes tous concernés. »

Ce qui attend une telle conscience c'est, au sein de l'armée française, en Italie puis en Alsace, la découverte de son statut de nègre, comme chair à canon d'une puissance coloniale. Au printemps 1945 il écrit à ses parents : « Aujourd'hui, 12 avril. Un an que j'ai laissé Fort-de-France. Pourquoi ? Pour défendre un idéal obsolète. Je crois que cette fois j'y resterai. Dans toutes les bagarres où j'ai été, j'ai toujours eu le souci de vous revenir et aussi de la veine. Mais je me demande en ce jour si l'épreuve ne me sera pas imposée de sitôt. Je doute de tout, même de moi. Si je ne retournais pas, si vous appreniez un jour ma mort face à l'ennemi, consolez-vous, mais ne dites jamais : il est mort pour la belle cause. Dites : "Dieu l'a

rappelé à lui", car cette fausse idéologie, bouclier des laïcs² et des politiciens imbeciles ne doit plus nous illuminer. Je me suis trompé ! »³

Peu d'êtres auraient supporté sans se briser, à vingt ans, l'épreuve du feu jointe au sentiment d'écroulement de l'illusion morale. Mourir, s'acheter au prix fort une conscience d'emprunt. Fanon ne fait ni l'un ni l'autre. Au combat il se montre efficace et intelligent, conscient du danger et volontaire pour les missions périlleuses, parce qu'il s'agit d'abord de régler le compte de l'adolescent idéaliste en lui faisant sentir le poids de sa responsabilité. Pendant que ses condisciples anonnent leurs leçons de philosophie, Fanon apprend cruellement à ne plus jamais se payer de mots.

Profession : psychiatre

Les études de médecine et de philosophie qu'il fait à Lyon de 1946 à 1951 profitent pleinement à une conscience nettoyée de toute puérité. Il s'y jette avec ardeur. Le 2 janvier 1947, il écrit à sa mère : « Si les uns et les autres pouvaient me voir, alors ils me supplieraient d'aller me promener et de ne pas tant travailler. Que veux-tu, j'essaie de rattraper le temps perdu. ». Le tutoiement méprisant d'un professeur de médecine ne peut même plus l'atteindre. Il court très loin devant la bêtise raciste. C'est lui qui désormais lui portera tous les coups.

Spécialisé en psychiatrie, alors que ses réflexions sur « l'image du noir dans le psychisme européen » sont refusées comme sujet de thèse de doctorat – prétendument non médical selon l'Institution universitaire -, il en fera *Peau noire et masques blancs* (1952), brillant essai dans lequel il se livre à une psychanalyse du racisme à partir de l'expérience du sujet antillais. Fanon, après Césaire dans *Discours sur la colonisation* (1950), critique sévèrement la thèse d'Octave Mannoni (1899-1989), philosophe et psychanalyste qui a enseigné en Martinique

(1925-1928), à la Réunion (1928-1931) et à Madagascar (1931-1945), exprimée dans *Psychologie de la colonisation* (1950), selon laquelle, le sauvage, le Malgache, aurait une « prédisposition » à la soumission coloniale qui ferait pendant à « une prédisposition culturelle de l'Européen à la domination ». Mannoni, intellectuel progressiste – il sera rappelé de Madagascar pour avoir approuvé le mouvement indépendantiste – fait donc retomber la responsabilité, même partielle, de la colonisation sur le colonisé lui-même, qui la « désirerait ». Fanon commente : « Le blanc, incapable de faire face à toutes ces revendications, se décharge des responsabilités. Moi j'appelle ce processus : la répartition raciale de la culpabilité ».

Fanon juge cette interprétation psychologique rudimentaire. Armé de toutes les ressources de la philosophie (Hegel, Sartre) et de la psychanalyse (Freud, Lacan), il explore les profondeurs du psychisme antillais, écartelé entre l'héritage familial et l'imposition d'une vision « blanche » du monde. Ce conflit relègue au second plan l'Œdipe freudien. Fanon pose qu'il n'y a pas de névrose œdipienne aux Antilles.

Après sa thèse en 1951, Fanon fait un stage de quinze mois à l'hôpital psychiatrique de Saint-Alban en Lozère. Le directeur est alors François Tosquelles, ancien combattant de la guerre civile espagnole dans les rangs du POUM, parti ouvrier d'unification marxiste, ayant fui la répression franquiste. Cette rencontre capitale avec le père de la psychothérapie institutionnelle, qui, outre Fanon, aura comme disciple Félix Guattari, auteur avec Deleuze de *L'Anti-Œdipe*, capitalisme et schizophrénie, confirme Fanon dans sa conception audacieuse de la psychiatrie comme exploration de la réalité sociale et politique qu'il va appliquer en Algérie, où il est nommé en 1953, médecin-chef d'une division de l'hôpital psychiatrique de Blida. Fanon découvre « une réalité tissée de mensonges, de lâcheté, de

mépris de l'homme ». L'Algérien est un « aliéné permanent, subissant un état de dépersonnalisation absolue, une déshumanisation systématisée »⁴. Il ne tarde pas à établir des contacts avec le Front de Libération Nationale (FLN) dès le début du soulèvement armé en 1954. Il démissionne de son poste de médecin en novembre 1956 avant son expulsion d'Algérie en janvier 1957.

Vocation : combattant

Fanon rejoint alors la base du FLN à Tunis. Parallèlement à son activité de psychiatre, il publie des articles politiques dans *El Moudjabid*, organe de la résistance algérienne. Ces articles sont publiés en volume chez Maspéro en 1959 sous le titre *L'an V de la révolution algérienne*, réédités en 1966 sous le titre *Sociologie d'une révolution*. Par la voix de Fanon, c'est le colonisé qui prend la parole pour dire la réalité de sa situation. L'irruption de cette parole est d'une telle force que l'auteur est la cible de plusieurs attentats. Il est grièvement blessé dans un accident au Maroc en 1959. En 1960, il est nommé ambassadeur du GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne) au Ghana, qui vient de proclamer son indépendance sous la houlette de Kwame Nkrumah. De là il se rend au Mali, présidé par Modibo Keita, pour organiser un nouveau front sur la frontière sud de l'Algérie. Abdelaziz Bouteflika, chargé de mission par Boumédiène, était alors également au Mali, à Gao.

C'est au Mali que Fanon ressent les premières atteintes du mal incurable qui va l'emporter quelques mois plus tard. C'est alors la course contre la montre, entre les hospitalisations, d'abord en URSS puis aux USA, et la rédaction de son testament politique dans *Les damnés de la terre*, qui paraît chez Maspéro quelques jours avant le décès de l'auteur, survenu le 6 décembre 1961 à l'hôpital de Bethesda, dans le Maryland, près de Washington. La grande voix de Fanon s'éteint. Son œuvre est livrée alors au commentaire sans réplique, c'est-à-dire, dans les années soixante, soixante-dix, qui voient les indépendances africaines tomber sous le joug du néocolonialisme, à la caricature préjudicant à l'oubli.

Le premier chapitre des « Damnés », inti-



FRANTZ FANON

tulé « De la violence », est un appel à la lutte armée comme stratégie de libération, un manuel de guérilla comme tactique d'engagement contre la force coloniale surarmée. Fanon rappelle que le mot "guérilla" a désigné la résistance espagnole qui a vaincu l'occupation napoléonienne. Il n'en fallut pas plus pour que se déchaîne la propagande néocoloniale faisant de Fanon une sorte d'enragé sanguinaire habité d'une transe meurtrière, un illuminé, alors que son discours est d'un réalisme cruel mais sans faille. Le tiers-mondisme de salon fut enrôlé pour cracher sur la personne et l'œuvre de Fanon. Le chef-d'œuvre du genre reste l'article d'Albert Memmi *La vie impossible de Frantz Fanon*⁵, texte ignoble qu'il faut lire pour avoir une idée de l'entreprise de destruction engagée contre Fanon mort. J'en ai fait une première critique⁶ dans la revue *Peuples Noirs Peuples Africains*, mais il faudrait l'approfondir encore tant ce texte est emblématique des stéréotypes véhiculés dans l'antiracisme parisien de l'époque.

Immortalité

Cinquante ans plus tard, l'œuvre de Fanon est regardée pour ce qu'elle est, la description la plus exacte des méfaits du colonialisme et la plus porteuse d'espoir. La

superbe péroraison sous forme de prosopopée qui clôt *Les damnés de la terre* prend encore plus de force et de vérité avec le temps :

« Quittons cette Europe qui n'en finit pas de parler de l'homme tout en le massacrant partout où elle le rencontre, à tous les coins de ses propres rues, à tous les coins du monde.

Voilà des siècles que l'Europe a stoppé la progression des autres hommes et les a asservis à ses desseins et à sa gloire, des siècles qu'au nom d'une prétendue "aventure spirituelle" elle étouffe la quasi totalité de l'humanité. Regardez-la aujourd'hui basculer entre la désintégration atomique et la désintégration spirituelle.

Et pourtant, chez elle, sur le plan des réalisations, on peut dire qu'elle a tout réussi.

L'Europe a pris la direction du monde avec ardeur, cynisme et violence. Et voyez combien l'ombre de ses monuments s'étend et se multiplie. Chaque mouvement de l'Europe a fait craquer les limites de l'espace et celles de la pensée. L'Europe s'est refusée à toute humilité, à toute modestie, mais aussi à toute sollicitude, à toute tendresse.

Elle ne s'est montrée parcimonieuse, mesquine, carnassière, homicide qu'avec l'homme.

Alors, frères, comment ne pas comprendre que nous avons mieux à faire que de suivre cette Europe-là... »

Pour conclure cette présentation de Fanon, laissons la parole à François Tosquelles, son collègue, maître et ami, le mieux à même d'aller assez loin au cœur de la compréhension de ce génie :

« ... La démarche qui amena Fanon de Lyon à Saint-Alban n'était point de cet ordre-là. Il était clairvoyant et meilleur entendant. Il ne s'en laissait point conter ; certains diraient qu'il était même "pathologiquement" méfiant, voire un tantinet paranoïde. Attitude assumée de la "paranoïa-critique" par où l'opérativité du psychiatre en formation (le vrai psychiatre est toujours en formation), sa "marginalité" par rapport à la culture cartésienne et rationaliste, ses « distinguos » et sa troisième oreille, seuls lui permettent de tisser un filet avec les produits qui suintent de la souffrance de «ses» malades. Fanon n'était pas atteint de cette ter-

1. Frantz Fanon, *Peau noire, masques blancs*, Le Seuil, 1952, p. 132

2. Fanon a barré « instituteurs laïcs » pour écrire « laïciens »

3. *Sud/Nord*, n°22, 2007, p. 19

4. Extraits de la lettre de démission que Fanon envoie en novembre 1956 à M. le ministre résident, Gouverneur général de l'Algérie, in *Écrits sur l'aliénation et la liberté*, 2018, pp. 452 à 454

5. *Esprit*, septembre 1971, pp. 248 à 273

6. Le dénigrement, *PNVA*, n°14, mars-avril 1980, pp. 22 à 29

7. « Frantz Fanon à Saint-Alban », *Sud/Nord*, n°22, 2007, pp. 9 à 14

rible maladie endémique qui, par la voie de "la voix de son maître", fige la pensée de beaucoup dans la "normopathie". Tant mieux pour lui et pour les malades qu'il a pu soigner. Lui, à ma connaissance, n'avait pas essayé de guérir de sa "normopathie" en s'engageant dans une "cure" didactique, dit-on psychanalytique. À tort ou à raison, pour se soustraire aux effets de la "normopathie", il avait investi et assumé son propre verbe. Par quelles voies ? Quelles réassurances nar-

cissiques étaient dès lors les siennes ? Je n'en sais rien ; qu'à cela ne tienne. En vérité, il travaillait et il était travaillé par son verbe. Il y jouait de son être, bien au-delà et en deçà de la fonction d'auxiliaire prescrite au verbe être pour certains "temps" du discours. En fait, ne lui échappaient point ni la dimension poétique ni la dimension rationnelle de ses productions discursives. Son discours était porté par tout son corps. Mais ne croyez point que cela l'entraînerait dans

l'hystérie. Il en surveillait les pièges et les dangers. Pour lui, il n'était jamais question de faire semblant. Même son lyrisme n'était jamais une fuite dans l'imaginaire verbeux. S'il s'envolait, c'était pour mieux voir, pour prendre ses distances avant d'atterrir en vue de nouvelles actions plus opératoires. Témoins, il l'était surtout par ses actions. Sa vie n'était ni un récit ni un récita, ni un enchaînement de passage à l'acte. »⁷

Odile Tobner

PROCÈS SANKARA : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Le 11 octobre 2021 a débuté au Burkina-Faso le procès de l'assassinat de Thomas Sankara, chef de file de la révolution de 1983, icône anti-impérialiste et panafricaine, tué le 15 octobre 1987 par un commando militaire dont faisait partie Blaise Compaoré, qui installera ensuite une dictature pendant près de 30 ans. Interview avec Bruno Jaffré, biographe de Thomas Sankara et membre du collectif "Justice pour Sankara".

Peux-tu nous rappeler le contexte et les enjeux de ce procès ?

Bruno Jaffré : Les enjeux sont différents suivant les intérêts des uns et des autres. Pour le gouvernement de Roch Kaboré, c'était l'étape obligée pour mettre en œuvre la « réconciliation » des Burkinabè, qui devait selon lui permettre le retour rapide de Blaise Compaoré qu'il avait promis lors de la campagne électorale (des discussions seraient en cours avec la Côte d'Ivoire). Pour les familles des victimes, il s'agit simplement d'obtenir justice. Pour nous, en plus de la justice, le procès est un des moyens de connaître la vérité sur l'assassinat de Thomas Sankara et de ses compagnons. En particulier un moyen de savoir quel a été le rôle de la France dans le complot.

Le retard dans la livraison du troisième lot d'archives promise par le président Macron a décidé le juge François Yaméogo à dissocier le dossier du complot national de celui du complot international, afin de poursuivre l'enquête sur le complot international et de clore le dossier national pour aller au procès, pour éviter que d'autres accusés ou témoins ne décèdent.

Quant au troisième lot tant attendu, il semble bien qu'il ne contenait guère de documents déclassifiés, malgré les promesses faites publiquement par le président Macron, lors de sa visite au Burkina en no-

vembre 2017. Notre expérience, comme membre de Survie, mais aussi du collectif secret-défense montre que la France ne lève quasiment jamais le secret défense. Que ce soit pour l'affaire Sankara, comme pour l'affaire du génocide des Tutsis au Rwanda, Survie connaît bien ces blocages.

Le procès se déroule-t-il de manière satisfaisante et peut-on espérer une conclusion judiciaire indépendante sachant qu'il s'agit d'un tribunal militaire ?

Je pense que la qualité de l'instruction dépend beaucoup de l'engagement du juge, militaire ou pas. La demande d'ouverture du secret-défense à la France, alors que rien ne l'y obligeait, a montré un signe fort de son indépendance de sa part. De ce que je sais, le gouvernement burkinabè n'a pas exercé de pression sur le juge. Par contre, les Français n'ont pas collaboré sincèrement, comme le montre le peu de documents déclassifiés reçus par la justice burkinabè.

Par ailleurs, depuis la Transition qui a suivi l'insurrection en 2015, le Burkina est, semble-t-il, le pays où l'indépendance entre le pouvoir politique et le pouvoir judiciaire est la plus avancée formellement. Bien sûr, cela n'empêche pas les pressions de toute sorte mais le juge qui m'a auditionné plusieurs fois a montré suffisamment son indé-

pendance.

Quels ont été les témoignages les plus importants à ce jour ?

Les nombreux témoignages des militaires présents sur les lieux des assassinats ont confirmé la présence du l'ex-général Gilbert Diendéré, le numéro 2 du régime de Blaise Compaoré. Mieux, il est apparu qu'il dirigeait les opérations et envoyait un peu partout des groupes de soldats pour prendre le contrôle d'autres garnisons militaires qui auraient pu réagir. Les témoignages ont aussi permis d'avoir les noms des membres du commando, de savoir que ce dernier est parti du domicile de Blaise Compaoré, avec deux véhicules dont l'un lui appartenait. Il faut noter aussi les témoignages des officiers à la tête de la gendarmerie et de plusieurs membres du contre-espionnage burkinabè. Par contre, aucun civil ne fait partie des accusés, ce qui est une déception. Le procès semble pourtant confirmer la participation active de Salif Diallo, décédé en 2019, au coup d'État. Il était l'homme des basses œuvres de Blaise Compaoré et de ses interventions extérieures. Mais il s'est lancé dans une vaste opération de charme tous azimuts pour faire oublier son passé. Le procès a cependant confirmé qu'il était bien au domicile de Blaise Compaoré au moment où le commando s'est élancé, mais aussi qu'il est

venu avec un autre journaliste pour contrôler la radio nationale où il a passé la nuit.

Qu'est-ce qui explique que ces civils n'aient pas été poursuivis ?

A l'image de Salif Diallo, plusieurs civils, qui avaient plus ou moins réussi à faire oublier cette période peu glorieuse pour eux, ont activement participé à la déstabilisation de la révolution en 1987. L'un d'eux, Gabriel Tamini, journaliste à l'époque, est parti avec Salif Diallo contrôler la radio, lieu stratégique s'il en est lors d'un coup d'État. Tous deux y ont même passé toute la nuit.

Certes les civils n'ont pas formellement tiré sur Thomas Sankara, mais certains ont été cités pour avoir contribué à alimenter une campagne de déstabilisation avec notamment des tracts orduriers dont l'objectif était de détruire l'amitié entre Thomas Sankara et Blaise Compaoré. Beaucoup de ces civils ont tenté de nier leur participation active au Front Populaire constitué après les assassinats.

En fait, ce procès se situe entre reconstitution historique et procédure judiciaire qui sont deux domaines très différents. Cela permet d'en savoir plus sur ce qui s'est réellement passé, mais des noms de personnes impliquées apparaissent sans qu'elles soient poursuivies. Et l'on ne peut que regretter qu'il n'ait été ni filmé ni enregistré. Plus grave, on ne disposera pas non plus des minutes du procès faute de sténotypistes formés au Burkina.

Bien que les implications étrangères n'entrent pas dans le champ du procès, en a-t-il été question ?

Plusieurs témoins importants, souvent des proches de Thomas Sankara, sont venus évoquer l'implication française et celle d'autres pays de la région, bien que ce ne soit pas officiellement à l'ordre du jour du procès. Pour autant ils n'ont pas donné beaucoup de preuves, si ce n'est quelques anecdotes. Reste que, et cela a été confirmé au procès, des Français sont venus, le lendemain de l'assassinat de Thomas Sankara et de ses compagnons, pour détruire les écoutes téléphoniques. Ce qui constitue bien la preuve d'une complicité au coup d'État. Un des témoins affirme même que Paul Barril était parmi eux et qu'un Français s'est permis de demander l'arrestation d'un des membres du service des écoutes. Jean Pierre Palm, un des principaux accusés, à l'époque capitaine de gendarmerie, a dé-

menti. Mais il a perdu toute crédibilité lorsqu'il a nié avoir pratiqué la torture, alors que plusieurs victimes ont témoigné de sa responsabilité voire de sa participation à ces actes, que ce soit par voie de presse ou durant le procès.

A-t-il été question d'autres implications étrangères ?

La question de la participation du Libéria n'a guère été évoquée car il est acquis que les témoins libériens mentaient lorsque plusieurs d'entre eux ont déclaré avoir été présents au Conseil de l'Entente, le lieu de l'assassinat (voir Silvestro Montanaro, « E quel giorno uccisero la felicità » C'era una volta - Rai3, 2013).

Par contre l'éventualité d'une implication de la Libye a été évoquée. Elle fait partie du groupe de pays qui ont soutenu Charles Taylor lorsqu'il a déclenché la guerre du Libéria. Ses hommes ont été formés au Burkina et en Libye après l'assassinat de Thomas Sankara. Un témoin a affirmé que Kadhafi a demandé à Sankara de soutenir Taylor pour renverser Samuel Doe, ce que Sankara a refusé. Par ailleurs, d'autres ont expliqué que les relations entre Sankara et Kadhafi se sont détériorées parce que Thomas Sankara n'a pas accédé à une demande de Kadhafi de créer une ligue armée islamique.

Il a aussi été question de la Côte d'Ivoire, d'Houphouët-Boigny et du mariage de Blaise Compaoré avec Chantal Terrasson de Fougères issue d'une famille proche du président ivoirien. Elle a contribué à retourner Blaise Compaoré, ouvrant une brèche dans l'amitié avec Thomas Sankara, par son exigence de vivre dans le luxe alors que les Burkinabè assumaient avec fierté leur pauvreté. Un autre témoin a rendu compte du soutien du président ivoirien à Jean Claude Kamboulé, un officier burkinabè, réfugié en Côte d'Ivoire, qui préparait une insurrection armée contre la Révolution.

Le récent coup d'État risque-t-il de porter un coup d'arrêt ou d'infléchir la teneur du procès ?

Lorsque j'écris ses lignes, les événements se succèdent rapidement. Pour résumer, les auteurs du coup d'État ont plusieurs fois affirmé leur volonté de ne pas entraver la poursuite du procès, en permettant sa réouverture quelques jours après le coup d'État et en démentant rapidement la libération de Gilbert Diendéré.

Une question d'actualité pour terminer, étant donné que tu es au Burkina en ce moment. Comment le coup d'État est-il accueilli par la population ? La situation est-elle calme ?

Ici, la situation est très calme. La population vaque tranquillement à ses occupations. Elle a accueilli le coup d'État avec satisfaction, alors qu'elle avait récemment manifesté massivement dans différentes villes du pays pour demander la démission de Roch Marc Christian Kaboré. Ce dernier est apparu en bonne santé à la télévision, détenu dans une très belle villa. Et les débats se succèdent sur les différentes chaînes de télévision dans une grande liberté des intervenants.

La crise politique et sécuritaire avait atteint des sommets (voir Billets n°312, novembre-décembre 2021), la colère avait gagné une bonne partie de la population.

Des scandales avaient éclaté à propos de la corruption au sein de l'armée, entraînant un manque d'efficacité dans la lutte contre les HANI (hommes armés non identifiés), comme on les appelle ici. Une corruption qui pénétrait l'ensemble de la société, y compris le plus haut sommet de l'État sans que le président déchu n'ait jamais rien entrepris pour y mettre fin.

La population est particulièrement sensible au sort des déplacés dont le nombre dépasse désormais 1,5 million, alors qu'une partie importante du territoire au nord et à l'est subit les assauts permanents des HANI. La région proche de la Côte d'Ivoire a aussi subi des attaques ces derniers temps. Les Burkinabè comptent maintenant sur l'armée pour faire reculer l'insécurité rapidement alors que cela risque de prendre de nombreuses années.

Ils semblent néanmoins avoir retrouvé espoir, tout en se détournant des partis politiques. Il y a bien eu quelques manifestations de soutien aux militaires mais peu fournies, à part dans la ville d'où est originaire le nouveau chef de l'État le lieutenant-colonel Paul Henri Sandaogo Damiba. La population dans l'ensemble reste dans l'expectative, dans l'attente d'en savoir plus sur les projets des militaires. Ceux-ci multiplient actuellement les concertations avec différents secteurs de la société et devraient bientôt annoncer leurs intentions.

*Propos recueillis par Marie Bazin
et Raphaël Granvaud*



Un problème blanc (vf) - Suite

Dans cette BD au même ton sarcastique que ses dessins de presse, John Beurk tente de montrer la continuité de la construction de la pensée raciste pro-blanche au cours des cinq siècles qui séparent la "découverte du nouveau monde" des transhumanistes. Les deux premières planches ont été publiées dans le numéro double de novembre-décembre

« UN ÉTAT D'EXCEPTION QUI DEVIENT LE DROIT COMMUN »

Depuis mars 2017, un collectif « Secret Défense, un enjeu démocratique »¹ s'est constitué, composé de personnes ou d'associations qui se sont vues opposer le « secret défense » dans des affaires judiciaires, ce qui les a empêchées d'accéder à la vérité. Elisabeth Borrel a participé à sa création et est elle-même confrontée à ce secret dans l'instruction criminelle concernant l'assassinat de son mari à Djibouti le 18 octobre 1995, alors qu'il était magistrat coopérant, exerçant les fonctions de conseiller du ministre de la Justice et du culte.

Billets d'Afrique : Vous avez participé en novembre dernier à la 6ème rencontre annuelle des lanceurs d'alerte, pourriez-vous nous expliquer pourquoi ?

Le dossier criminel de mon mari m'a confronté au secret défense et le collectif « Secret Défense un enjeu démocratique » m'a permis de constater le caractère dévoyé de l'usage discrétionnaire et sans contrôle du secret défense. Il est indispensable de vulgariser les informations sur cette notion très dangereuse pour nos institutions dites démocratiques.

Pouvez-vous nous expliquer comment le secret défense est intervenu dans l'instruction judiciaire concernant l'assassinat de votre mari ?

Dans le dossier criminel d'assassinat de mon mari - dans lequel l'institution judiciaire avait préalablement mis sept années pour établir le caractère criminel des faits, la version officielle étant celle du suicide, - le secret défense est invoqué systématiquement depuis 2003, soit par le premier ministre et les ministres, soit par le pouvoir exécutif. Cela a empêché la communication aux juges d'instruction des pièces classifiées secret défense, de nature à permettre d'établir la vérité et de retrouver les auteurs et les commanditaires de ce crime. J'ai alors découvert cette notion qui s'impose à la justice, faisant échec à l'enquête judiciaire et privant les justiciables concernés d'un procès équitable et de l'accès à la vérité.

Pouvez-vous expliquer en quoi selon vous le recours au secret défense fait obstacle au bon déroulement de la justice ?

Quand le secret défense est invoqué, les instructions judiciaires connaissent des dysfonctionnements graves, comme l'absence de demande d'autopsie alors que les cir-

constances de la mort violente restent indéterminées, la disparition de preuves, notamment des pièces médicales ou des objets découverts sur les lieux, ou encore la destruction de scellés. Par exemple, mon mari est décédé dans des circonstances suspectes, mais aucune autopsie ne sera ordonnée par les autorités. Ces dysfonctionnements compromettent l'issue de l'instruction, à savoir la poursuite des auteurs lors d'un procès public, et sont parfois sanctionnés au titre de la faute lourde de la justice, comme dans le dossier criminel de mon mari (jugement définitif du 17 mars 2020 du Tribunal Judiciaire de Paris).

Mais les conséquences de cette notion sont bien plus graves encore, puisque le pouvoir exécutif et les services sont autorisés non seulement à ne pas appliquer la loi mais également à l'enfreindre jusqu'à commettre des crimes pour protéger ce qui est considéré comme les intérêts supérieurs collectifs de la nation². De ce fait, celle ou celui qui le combat pour faire émerger la vérité contre la version officielle, la victime ou sa famille, devient l'ennemi à abattre, tout comme les témoins spontanés. Les victimes et leurs familles font l'objet de pressions, d'intimidations, de procédures de dénonciations calomnieuses et de diffamation. Les journalistes de presse peuvent faire l'objet de censures. Concernant l'affaire de mon mari, le journaliste David Servenay qui travaillait à RFI, a vu son reportage être censuré. Ayant néanmoins diffusé son enquête, il a dû quitter cette radio³. Pendant ce temps, les auteurs de l'infraction bénéficient eux d'une impunité totale et de la bienveillance des services de l'État, autorisés eux-mêmes à commettre des actes délictueux. C'est un ré-

gime d'irresponsabilité totale des criminels avec comme corollaire l'éventuelle condamnation pénale d'innocents.

Vous voulez dire que non seulement le recours au secret défense entrave les enquêtes judiciaires, mais qu'en plus il va jusqu'à faire porter la responsabilité de faits criminels à des innocents ? Avez-vous des exemples ?

La situation de Julian Assange détenu en Grande Bretagne en est un exemple éfrayant : il dénonce des crimes contre l'humanité et des tortures dont les auteurs peuvent être identifiés mais pour lesquels jamais aucune poursuite ni procédure disciplinaire n'est engagée, tandis que lui est poursuivi depuis plus de 10 ans pour avoir fait son travail (voir encadré). Dans le collectif, nous avons d'autres exemples. Par exemple, dans l'affaire du Boeing 707 à destination de Paris qui s'est écrasé le 3 décembre 1969 après le décollage de Caracas, faisant 62 morts, la responsabilité des pilotes a été mise en cause, alors qu'il semble qu'une bombe ait explosé et que le Bureau Enquêtes et Accidents ait pu démontrer l'origine criminelle de ce crash...

Pour moi, il s'agit d'une véritable inversion des valeurs de l'État démocratique dans laquelle les droits individuels, le droit à l'information, garantis constitutionnellement, sont suspendus. C'est un véritable régime dérogatoire à nos institutions, qui s'apparente aux états d'exception, ou états d'urgence ou encore états sanitaires. En l'espèce il s'agit d'un état d'exception qui devient le droit commun, qui ne dit pas son nom, non prévu par la constitution, illimité dans le temps, sans contrôle ni contre-pouvoir.

1. <https://collectifsecretdefense.fr/>

2. Lire sur ce sujet Vincent NOUZILLE, Les tueurs de la République. Éditions FAYARD, 2020.

3. Voir la bande dessinée de David Servenay et Thierry Martin, *Une affaire d'États*, éditions Soleil, collection Noctambule, 2017.

Vous pensez donc que l'usage qui est fait du secret défense est dévoyé ?

Oui car il est discrétionnaire, illimité et sans contrôle. La nécessité d'un tel régime dérogeant aux règles constitutionnelles de notre démocratie (séparation des pouvoirs et indépendance de la magistrature) et aux droits et libertés des personnes peut se concevoir, y compris dans une démocratie exposée à un monde composé d'États aux intérêts divergents, et pour beaucoup non démocratiques. En revanche l'usage de cette notion doit être strictement limitée à la protection des intérêts supérieurs de la nation, et la situation des victimes doit être impérativement améliorée. Les trop nombreuses affaires judiciaires dans lesquelles ce secret défense est invoqué, comme celles qui composent le collectif « Secret Défense un enjeu démocratique », démontrent que cette notion est dévoyée, détournée de son objet, pour protéger des intérêts particuliers, couvrir la corruption ou les turpitudes de nos gouvernants, en l'absence de tout contrôle, de toute limite, de tout contre-pouvoir, c'est un danger immédiat pour nos institutions démocratiques et nos libertés, l'exécutif et les services disposant d'un pouvoir discrétionnaire.

Pourriez-vous nous donner quelques exemples qui illustrent cette situation, est-ce le cas de dossiers suivis par les membres du collectif ?

Tout à fait. Comment pourrait-il être question de l'intérêt supérieur de la nation quand il s'agit de protéger les assassins d'un magistrat envoyé en coopération pour établir un état de droit (affaire Borrel), quand il s'agit de protéger les auteurs ou les complices d'un génocide (génocide des Tutsis au Rwan-

da), ou de protéger les auteurs de la destruction d'un immeuble en plein centre de Toulon faisant 13 morts et une quarantaine de blessés (affaire de la maison des Têtes, en 1989) ?

Avez-vous une proposition pour que cela change, pour organiser contrôle et limite de l'usage du secret défense ?

C'était le sens de mon alerte : il est indispensable dans une démocratie que l'usage du secret défense puisse être contrôlé et qu'une solution soit trouvée pour permettre

au juge d'instruction d'accéder aux documents classifiés dans l'intérêt de l'enquête judiciaire, comme les magistrats de la Cour des Comptes peuvent déjà y accéder. Par ailleurs, le champ d'application de ce secret doit être restreint aux intérêts supérieurs de la nation et doit supporter des exceptions pour qu'il ne puisse être utilisé dans les cas de crimes de guerre, crimes contre l'humanité, crimes de masse, de tortures et de génocide.

Propos recueillis par L. Dawidowicz

HARCÈLEMENT JUDICIAIRE CONTRE JULIAN ASSANGE

Du fait de son engagement au service du droit à l'information des citoyens sur des crimes de guerre, tortures, sur la corruption internationale et les turpitudes des gouvernants des pays aussi bien démocratiques que dictatoriaux, Julian Assange subit depuis plus de dix années un harcèlement judiciaire, qualifié de torture psychologique et vide de droit.

Les États-Unis lui reprochent d'avoir diffusé, à partir de 2010, plus de 700 000 documents classifiés sur les activités militaires et diplomatiques américaines, en particulier en Irak et en Afghanistan.

Confiné depuis mai 2012 à l'ambassade d'Équateur à Londres où il a été espionné jusque dans ses moyens de défense, il est détenu et mis à l'isolement depuis avril 2019 dans une prison de haute sécurité de Grande Bretagne, uniquement pour permettre son extradition vers les États-Unis. Les principes fondateurs sur lesquels repose l'État de droit ne lui sont pas appliqués - droit de ne pas être détenu sans

jugement, droit à la liberté de l'information - ni la décision des Nations Unies, condamnant la "détention indéfinie" d'Assange et réclamant que soient respectées son intégrité physique et sa liberté de circulation.

Le 10 décembre 2021, la Haute Cour de Londres annulait la décision de première instance de la juge Vanessa Baraitser qui, tout en assimilant Julian Assange à un espion et en le maintenant en détention, refusait néanmoins son extradition au motif de son état de santé mentale incompatible avec les conditions de détention des personnes détenues pour motif de sécurité nationale. Risquant à nouveau l'extradition, Julian Assange a exercé un recours devant la Cour Suprême, comme il l'avait déjà fait en 2012 contre la précédente décision d'extradition vers la Suède de la Haute Cour de Londres.

Le traitement qui lui est infligé depuis 2010 a surtout pour objectif de dissuader toute personne qui aurait des documents classifiés de les diffuser.

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique est entièrement réalisé par des bénévoles¹, militant-e-s au sein de Survie, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.**



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à Billets d'Afrique. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris

OUI, je souhaite recevoir Billets d'Afrique au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

Modalités de paiement : chèque à l'ordre de Survie - Virement bancaire IBAN : FR76 4255 9100 0008 coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement - Vous pouvez aussi payer en 4 échéances prélèvement automatique, nous contacter : contact@survie.org (+33)9.53.14.49.74

¹ La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.

nom :

prénom :

adresse :

CP :

ville :

email :

TARIFS France 25€, Petits budgets 20€, Étranger et outre-mer 30€